



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 2 novembre 2022

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DE SAINT-CÉSAIRE LES 11 ET 18 DÉCEMBRE 2022

Les électeurs de la commune de Saint-Césaire sont convoqués le **dimanche 11 décembre 2022** pour procéder à l'élection municipale partielle complémentaire de cinq conseillers municipaux.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu le **dimanche 18 décembre 2022**.

La sous-préfecture de Saintes procédera à la réception des déclarations de candidature.

Pour le 1er tour du scrutin :

- du lundi 21 au mercredi 23 novembre 2022
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- et le jeudi 24 novembre 2022
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

En cas de second tour de scrutin :

- le lundi 12 décembre 2022
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- le mardi 13 décembre 2022
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)